



Mairie de Louannec

Côtes d'Armor

A Louannec, le 22 septembre 2022

Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil
Municipal

Madame, Monsieur,

En vertu de l'article L 2121-10 du code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu à la Mairie, le :

Mercredi 28 septembre 2022 à 20 heures 00

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1- Espace culturel : approbation de l'APS
- 2- Contrat de territoire
- 3- Acquisition de véhicules
- 4- Programme voirie : Point à temps
- 5- Régies communales
- 6- Participation spectacles scolaires
- 7- Tarifs de prestations périscolaires
- 8- Personnel communal : Camping et TAP
- 9- Assurance Prévoyance : Contrat groupe CDG
- 10- Conventions avec ENEDIS : régularisation
- 11- Informations du Maire sur ses délégations
- 12- Questions diverses

Comptant sur votre présence et restant à votre disposition pour tous compléments d'informations, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,
Gervais EGAULT.

